

# Barrême, la vie au coeur des zones humides



# Barrême, le village des Trois Asses

Autrefois, Barrême prenait la forme d'un castrum, c'est-à-dire un bourg fortifié et était perché sur le plateau de Saint-Jean.

Suite à un incendie dévastateur survenu en l'an 1040, le village s'est établi en contrebas de la colline, au plus proche de la rivière. Les Trois Asses (l'Asse de Blieux, l'Asse de Clumanc et l'Asse de Moriez) confluent à Barrême pour ne former qu'une seule rivière.

**Ce contexte hydrographique est à l'origine de la présence de nombreuses zones humides sur la commune.**

On qualifie de "zones humides" les terrains gorgés d'eau au moins une partie de l'année. Ils présentent un sol marqué par le passage de l'eau et/ou des plantes caractéristiques.

Notre commune bénéficie d'un environnement et d'un patrimoine naturel exceptionnel qu'il convient de préserver. Au-delà du fait qu'il s'agit d'une obligation réglementaire, c'est en toute responsabilité que les derniers documents d'urbanisme et les projets d'aménagement réalisés sur la commune intègrent un objectif de préservation des zones humides. Cela n'est pas sans conséquence pour les capacités de développement de notre commune. Mais parce qu'il faut savoir faire de nos contraintes, des atouts, nous avons souhaité mettre en valeur les zones humides en élaborant un plan de gestion local et en faisant de la pédagogie sur leur rôle essentiel qui font aussi de Barrême un village atypique et de caractère.

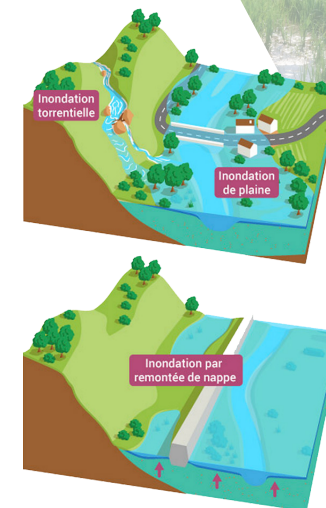
C'est tout l'objectif de la présente brochure que nous avons réalisée en collaboration avec le SMAB et la CCAPV, et que nous vous invitons à découvrir.

Jean-Louis CHABAUD  
Maire de Barrême

# Les zones humides, des écosystèmes utiles et précieux

**Zones humides : nos alliées pour nous protéger des risques naturels**

Du fait du changement climatique, les crues s'intensifient et les périodes de sécheresse s'allongent : les zones humides fonctionnent comme des éponges permettant d'amortir les impacts sur les populations en stockant les eaux de pluie et de crues dans le sol. Ainsi, les dommages causés par les inondations sont réduits et les eaux sont restituées en périodes sèches.



**Les zones humides sont de véritables réserves d'eau pour l'avenir !**

**Les zones humides présentent de nombreux atouts pour nos territoires**

Amélioration de la qualité de l'eau grâce aux végétaux

Stockage du carbone

Attractivité touristique

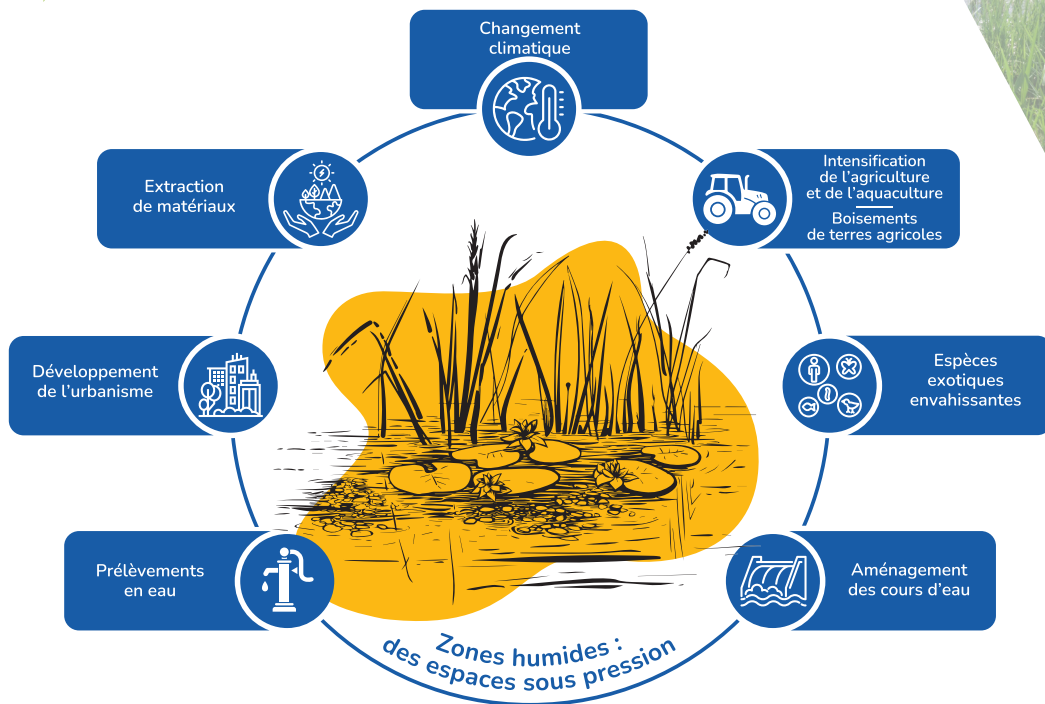
Sols fertiles permettant le développement agricole

Accueil de nombreuses espèces animales et végétales



## Des milieux sous pression

En France, plus de la moitié des zones humides a disparu durant le siècle dernier.



Ces milieux sont protégés au niveau international, européen et national !

- ▶ En France, depuis 1992, **la loi sur l'eau** régleme l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et les remblais en zone humide.
- ▶ De plus, tout projet susceptible d'impacter une espèce protégée est soumis à **la loi sur les espèces protégées** datant de 1976.
- ▶ Enfin, les documents d'urbanisme tels que les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** doivent prendre en compte les zones humides pour éviter tout urbanisme dans ces milieux naturels.

## Les zones humides, de Barrême

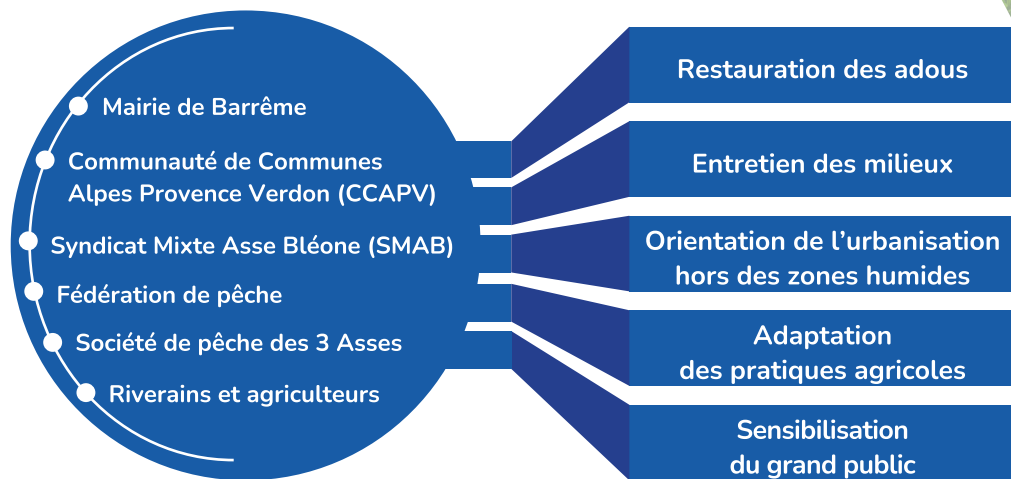
Inventoriées en 2012, les zones humides de Barrême ont fait l'objet d'un **plan de gestion local** pour assurer leur préservation et leur restauration.

Éléments mis en évidence par le diagnostic sur les zones humides de Barrême



# Comment agir pour les zones humides ?

Le code de l'environnement affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général : c'est pourquoi **les collectivités se mobilisent pour protéger les zones humides.**



## L'Azuré de la sanguisorbe : une espèce rare présente à Barrême

Chaque année durant l'été, ce papillon pond ses œufs sur la belle fleur rouge appelée Sanguisorbe. Après l'éclosion, la chenille se nourrit de la fleur avant de descendre au sol où elle rencontrera...les fourmis ! Les fourmis transporteront la chenille jusqu'à la fourmilière pour l'aider à passer l'hiver au chaud ! C'est ainsi que ce cycle de vie si particulier rend cette espèce très rare et protégée.



## Tous acteurs de la préservation des zones humides !

- ▶ Limiter l'**imperméabilisation** des sols,
- ▶ Proscrire les **produits phytosanitaires** et engrais,
- ▶ S'abstenir de **remblayer**,
- ▶ Eviter le **labour**,
- ▶ Bannir le **drainage**,
- ▶ Ecarter les **espèces végétales exotiques** des choix de plantation,



Ailante



Buddleia de David



Solidage



Laurier

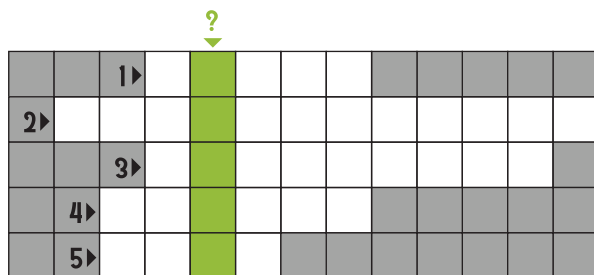
- ▶ Maintenir les **milieux naturels végétalisés**,
- ▶ Préférer la plantation d'**espèces végétales locales**,
- ▶ **Entretien raisonnablement** les arbres et haies à l'**automne**,
- ▶ Tondre ou faucher **tardivement** : *Plus la végétation est coupée tardivement, plus elle a le temps de fleurir. Ainsi, elle sert plus longtemps de zone d'alimentation et de reproduction à la biodiversité !*
- ▶ Entretien des **roselières** seulement tous les **trois à quatre ans** : *Cet entretien n'est pas obligatoire : l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) ne s'applique pas pour la strate herbacée dont font partie les roselières.*
- ▶ **Eviter de couper la sanguisorbe** entre le 15 juin et le 30 septembre,

# Jouons ensemble !

## Mot mystère :

Petit cours d'eau alimenté par la nappe, avec une température et un débit constant.

On le trouve à proximité des rivières en tresse et les truites viennent s'y reproduire.



- ▶ Eau souterraine qui peut être qualifiée de “phréatique”, “alluviale” ou “d’accompagnement”
- ▶ Ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent
- ▶ Zone humide peuplée de roseaux
- ▶ Elle est une grande alliée de l’Azuré de la Sanguisorbe
- ▶ A Barrême, rivières qui viennent à la fois de Blieux, de Clumanc et de Moriez

▶ Nappe 2▶ Biodiversité 3▶ Roselière 4▶ Fourmi 5▶ Asse ?▶ Adous

## Renseignements

Ce document a été produit dans le cadre du Plan de Gestion des Zones Humides de Barrême. Celui-ci propose des actions à mettre en œuvre en faveur des zones humides de la commune : <https://asse.bleone.fr/asse/etudes>

**Pour plus d'informations veuillez contacter :**  
Syndicat Mixte Asse Bléone  
[asse.biodiv@orange.fr](mailto:asse.biodiv@orange.fr)